

15° VIDE-GRENIER DOMAZAN (30390)

Dimanche 12 mai 2019

Bulletin d'inscription

15° VIDE-GRENIER Règlement intérieur

1 - L'association Le Grenier Domazanais organisatrice du vide-grenier, ne considère pas l'envoi du bulletin d'inscription comme un engagement et peut le refuser.

2 - Le titulaire se doit d'occuper l'emplacement qu'il lui a été attribué de 8 heures à 17 heures. Tout emplacement vide à compter de 7 heures est susceptible d'être loué à un autre exposant. Il est interdit de partager gratuitement ou de sous-louer tout ou partie d'un emplacement.

3 - En cas de vol et de tout dommage ou détérioration de matériels, l'exposant s'engage à renoncer à tout recours contre les organisateurs.

4 - Le prix des articles mis en vente devra être indiqué et lisible.

5 - Toute personne exposant à titre non professionnel s'engage sur l'honneur à vendre ou à échanger uniquement des objets usagés qui lui sont personnels.

6 - Les emplacements seront réservés à la condition que le montant de la location ait été entièrement payé aux organisateurs, ce qui devra être fait au plus tard le **3 mai 2019**. Les bulletins d'inscription incomplets seront renvoyés.

7 - Aucun remboursement ne sera consenti après la date limite d'inscription, ni pour cause d'intempéries survenant dans la journée de la manifestation. L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation pour cause exceptionnelle.

8 - Pour les exposants mineurs, inscription **obligatoire** par les parents. Le déballage s'effectue strictement entre **6h30** et **8h00**. Après le déballage stationnement obligatoire en dehors de la zone de vente du vide-grenier. Toute circulation de véhicule est interdite sur la zone du vide-grenier entre **8h00** et **17h00**.

9 - Après remballage, l'emplacement sera laissé **propre** (containers). En cas de non respect, interdiction de participation aux prochains vide-grenier.

10 - Tout participant au vide-grenier de Domazan s'engage à adhérer de façon pleine et entière à ce règlement intérieur.

En pleine connaissance du règlement intérieur que je m'engage à respecter :

Signature de l'exposant
(précédé de la mention lui et approuvé)

Nom – Prénom.....

Adresse

.....

Raison sociale.....

Tél.....

Mail.....



Particulier

• N° de carte d'identité

• délivrée parle.....



Professionnel

• n° siret.....

• Responsabilité civile obligatoire

EMPLACEMENT

Tarif 10 € les 3 mètres (3, 6 ou 9 mètres)

Nombre de mètres choisis :

! joindre à votre bulletin d'inscription pour tous

Votre paiement date limite le 3 mai 2019 à l'ordre du Grenier Domazanais

+ une photocopie de carte d'identité + le règlement intérieur signé

! Pour les professionnels

Un extrait Kbis et assurance responsabilité civile

CONTACT :

Tel : 0649178476

Mail : legrenierdomazanais@gmail.com

Envoyez vos bulletins au Grenier Domazanais

Mairie – 30390 DOMAZAN